

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2013

PHILOSOPHIE

Série : S

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

-----

*Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.*

*L'usage des calculatrices est interdit.*

*Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets.*

# PHILOSOPHIE

## Série S

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

-----  
*L'usage des calculatrices est interdit.*

*Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants :*

### 1<sup>er</sup> SUJET

La raison nous permet-elle de dépasser nos conflits ?

### 2<sup>ème</sup> SUJET

La culture nous rend-elle plus libres ?

### 3<sup>ème</sup> SUJET

Expliquez le texte suivant :

Le but immédiat du châtimeur, considéré dans un cas donné, c'est l'accomplissement de ce contrat qu'on nomme la loi. Or la loi, elle, ne peut avoir qu'un but : détourner chacun, par la crainte, de toute violation du droit d'autrui ; car c'est pour être à l'abri de toute agression injuste, que chacun des contractants s'est uni aux autres dans l'État, a renoncé à toute entreprise injuste, et a consenti aux charges qu'exige l'entretien de l'État. La loi et l'accomplissement de la loi, en d'autres termes le châtimeur, ont donc essentiellement en vue l'avenir, nullement le passé. Voilà ce qui distingue le châtimeur de la vengeance, qui tire ses motifs de certains faits accomplis, c'est-à-dire du passé. Frapper l'injuste en lui infligeant une souffrance, sans poursuivre en cela un résultat à venir, c'est là la vengeance ; et elle ne peut avoir qu'un but : se donner le spectacle de la souffrance d'autrui, se dire qu'on en est la cause, et se sentir par là consolé de la sienne propre. Pure méchanceté, pure cruauté ; pour de pareils actes, la morale n'a pas de justification. Le tort qu'on m'a fait ne m'autorise pas à infliger pareil tort à autrui. Rendre le mal pour le mal, sans chercher à voir plus loin, c'est ce qui ne peut se justifier ni par des motifs moraux, ni par aucun autre motif raisonnable.

*Schopenhauer, Le monde comme volonté et comme représentation, 1819.*

***La connaissance de la doctrine de l'auteur n'est pas requise. Il faut et il suffit que l'explication rende compte, par la compréhension précise du texte, du problème dont il est question.***